



COMMUNE DE VIAS
AVIS N° 2022 – 014 – AOT

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation et l'implantation d'un stand de billetterie d'activités de loisirs, nautiques et de promenade en mer à Vias Plage
(Parking Farinette)

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122- 1 ; L. 2122-1-4 et suivants ;

Afin de répondre aux dispositions des articles L 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités économiques, la Commune de Vias procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles L. 2122-1 ; L. 2122-1-4 et suivants du CGPPP.

Article L. 2122-1-4 du CGPPP : « *Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Vu la demande spontanée par laquelle il est sollicité l'autorisation d'occuper le domaine public comme suivant :

Objet : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation et de l'implantation d'un stand « billetterie » pour activités de loisirs, nautiques et de promenade en mer.

Caractéristiques principales :

- Il ne s'agit ni d'un marché, ni d'une concession,
- Mode de passation : procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal, en application de l'article L.2122-1 du CGPPP.

Montant de la redevance hors électricité :

(tout mois entamé est dû dans sa totalité)

- ✓ Période du 1^{er} octobre au 31 mars : 7,50 € le m²/ mois
- ✓ Période du 1^{er} avril au 30 septembre : 15 € le m²/mois

Surface du domaine public allouée : Environ 3 m² par kiosque (selon le plan de situation annexé)

Adresse de l'occupation : Vias Plage (Parking Farinette)

Durée de l'occupation envisagée : du 15/06/2022 au 30/09/2022

Cette publicité préalable pour l'occupation du domaine public envisagée est faite sur le site internet de la ville sous www.vias-mediterranee.fr à la rubrique « Vie municipale » sous la rubrique « Marchés Publics » et sera affichée en mairie.

Retrait du dossier de consultation :

www.vias-mediterranee.fr
rubrique « vie municipale » / sous rubrique « marchés publics »

Renseignements et propositions d'offres :

Dans le cas d'une demande concurrente, un dossier comprenant l'ensemble des pièces exigées (voir Règlement de Consultation) est à déposer **avant le LUNDI 30 MAI 2022 - 17h00**

Adresse courriel de correspondance exclusive : marchespublics@ville-vias.fr

Les demandes de renseignements doivent être adressées par écrit à l'adresse susvisée.

Les dossiers peuvent être déposés ou envoyés sous pli fermé auprès du service marchés publics de la ville de VIAS (Cf. règlement de consultation)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : LUNDI 30 MAI 2022 17h00

Tout dossier reçu hors délai sera rejeté.

La liste des pièces de candidature à joindre avec l'offre est précisée dans le règlement de consultation et le cahier des charges (à télécharger sur le site de la ville www.vias-mediterranee.fr).

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue de la présente publicité, un titre habilitant le demandeur unique pourra être délivré sous forme d'arrêté municipal.

En cas de demandes concurrentes, les dossiers reçus complets seront sélectionnés selon les critères énoncés dans le règlement de consultation.

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier.

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif de Montpellier, tel : 04 67 54 81 00, greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Fait, affiché et publié à Vias, le **19 MAI 2022**



Sont joints à cet avis de publicité :

(à télécharger sur le site de la commune www.vias-mediterranee.fr)

1. Un plan de situation
2. Règlement de consultation
3. Attestation sur l'honneur
4. Cahier des charges